

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL  
**ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE**

Procès-verbal de la **0645<sup>e</sup>** séance  
tenue le **20 mars 2023**, à 14 heures  
à la salle Roger-Guillemain (M-415) du Pavillon Roger-Gaudry  
et par visioconférence

---

PRÉSENCES : la vice-rectrice aux partenariats communautaires et internationaux : Valérie Amiraux ; le vice-recteur aux ressources humaines et aux affaires professorales : François Courchesne ; le vice-recteur à l'administration et aux finances : Éric Filteau ; le vice-recteur à la planification et à la communication stratégiques : Jean-François Gaudreault-DesBiens ; la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation : Marie-Josée Hébert ; la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études : Pascale Lefrançois ; le vice-recteur aux relations avec les diplômés et à la philanthropie : Michel Pecho ; les doyens et les doyennes : Ahlem Ammar, Frédéric Bouchard, Patrick Cossette, Simon de Denus, Carl-Ardy Dubois, Sylvie Dubois, Nathalie Fernando, Raphaël Fischler, France Houle, Michel Janosz, Christine Théorêt ; le doyen par intérim de la Faculté de médecine dentaire : Michel Carrier ; la directrice par intérim de l'École d'optométrie : Julie-Andrée Marinier ; le représentant de la directrice générale de l'École Polytechnique : Pierre Baptiste ; la directrice générale de la Direction des bibliothèques : Stéphanie Gagnon ; les représentants et les représentantes du corps professoral : Dominic Arsenault, Marie-Josée Aubin, Jean Barbeau, Francis Beaudry, Chantal Bémour, Isabelle Brault, Nathalie Bureau, Juliette De Maeyer, Maximilien Debia, Denis deBlois, David Décary-Héту, Arnaud Duhoux, Jean-Sébastien Fallu, Jean-Yves Frappier, Gilles Gauthier, Jonathan Goldman, Julie Gosselin, Jean-Philippe Gratton, Dyala Hamzah, Daniel Jean, Fasal Kanouté, Diane Lamarre, Julie Lavoie, Hélène Lebel, Jean Leclair, Roger Lippé, Anne Marchand, Stéphane Molotchnikoff, Alain Moreau, Josette Noël, Monique Pagé, Martin Papillon, Danielle Pinard, Alexandre Prat, Michel Max Raynaud, Phaedra Royle, Samir Saul, Audrey Smargiassi, Gilles Soulez, Mario Talajic, Elvire Vaucher, Frédéric Yvon ; les représentants et les représentantes du personnel enseignant : Caroline Daigle, Pierre-David Desjardins, Kenneth George, Françoise Guay, Saleha Hedaraly, Najib Lairini, Philippe Lévesque-Groleau, David Lewis, Lise Marien, Liliette Michel, Gyslaine Samson Saulnier, Ann Claude Simoneau ; le représentant du corps professoral des écoles affiliées : Marcelin Joanis ; les représentants et les représentantes des étudiants : Hadrien Chénier-Marais, Enrique Colindres, Alexis Cyr, Catherine Dionne, Audréanne Matte-Landry, Alecsandre Sauvé-Lacoursière, Radia Sentissi ; une membre indépendante représentant les diplômés : Nicole Trudeau ; les représentants et les représentantes du personnel : Nicolas Ghanty, Lynne Thuot ; les représentants et les représentantes des cadres et professionnels : Isabelle Daoust, Chloée Ferland-Dufresne, Charles Gaudreau, Nathalie Sargo Andrade ; les observateurs et les observatrices : Imen Ben Youssef, Geneviève Bouchard, Sophie Langlois, Philippe Prud'homme.

ABSENCES : la directrice et le directeur des écoles affiliées : Maud Cohen, Federico Pasin ; les représentants et les représentantes du corps professoral : Sylveline Bourion, François Champagne, Yvan Dumais, Pierrette Gaudreau, Ian Thomas MacDonald, Amélie Maugère, Marie-Pierre Sylvestre, Jacques Thibodeau, Daniel Thirion ; un membre représentant les diplômés : Pierre Simonet ; un représentant du personnel : Yannick Tremblay.

PERSONNES EXCUSÉES : la présidente des délibérations : Claire Durand ; les représentants et les représentantes du corps professoral : Alexandre Beaupré-Lavallée, Marie-Claude Boivin, Vasile Diaconu, Audrey Laplante, Solange Lefebvre, Jean-François Masson, Christian Nadeau, Sylvain Quessy, Julien Riel-Salvatore, Isabelle Thomas, Bilkis Vissandjée ; une représentante du personnel : France Lebel ; un observateur : Jean-Paul Loyer.

PRÉSIDENT : M. Daniel Jutras, recteur

SUPLÉANT À LA PRÉSIDENTE DES DÉLIBÉRATIONS : M. Jean-Sébastien Fallu

SECRÉTAIRE : M. Alexandre Chabot

CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Anne Mc Manus

---

## **COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE**

### **Nominations récentes**

Quatre membres élus parmi les cadres et membres du personnel professionnel, dont

***Au moins un élu parmi les cadres et professionnels sur fonds spéciaux et de recherche***

Mme Nathalie Sargo Andrade, responsable du secteur administratif au Centre interuniversitaire de recherche - Réseaux d'entreprise, logistique, transport (CIRRELT).

### **Fins de mandat**

Aucun

### **AVIS DE DÉCÈS**

#### Rectorat

M. Louis Léon Roquet, ancien chancelier, décédé le 24 février 2023.

#### Faculté de médecine

Dr Pierre-Paul Collin, professeur retraité au Département de chirurgie de la Faculté de médecine, décédé le 18 janvier 2023.

#### Faculté des arts et des sciences

M. Jacques Lamarche, professeur retraité et ancien adjoint au doyen de la Faculté de théologie et de sciences des religions, devenu l'Institut d'études religieuses de la Faculté des arts et des sciences, décédé le 30 décembre 2022.

M. Yves Péron, professeur retraité au Département de démographie de la Faculté des arts et des sciences, décédé le 21 janvier 2023.

#### Faculté de musique

Mme Claudette Berthiaume-Zavada, professeure retraitée à la Faculté de musique, décédée le 5 février 2023.

#### Faculté de médecine vétérinaire

M. Michel Beauregard, professeur retraité au Département de pathologie et microbiologie de la Faculté de médecine vétérinaire, décédé le 28 février 2023.

À l'invitation du recteur, M. Daniel Jutras, l'Assemblée observe une minute de silence.

AU-0645-1      **ORDRE DU JOUR**  
2023-A0021-0645<sup>e</sup>-749

La présidente des délibérations invite le porte-parole du Comité de l'ordre du jour à faire rapport. M. David Lewis présente les points inscrits à l'ordre du jour de la séance, arrêté en fonction des décisions du Comité, consignées au document 2023-A0021-0645<sup>e</sup>-749.

L'ordre du jour adopté se présente ainsi :

A. POINTS STATUTAIRES

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 0644<sup>e</sup> séance intensive tenue le 30 janvier 2023
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Correspondance
5. Période d'information
  - 5.1. Rapport du recteur
  - 5.2. Information provenant d'autres membres de l'Assemblée
6. Période de questions

B. POINTS PRIVILÉGIÉS

7. Recommandation au Conseil relative à la nomination d'une ou d'un membre du personnel de la recherche à la Commission des études
8. Comité de nomination de l'Assemblée universitaire : Recommandation relative à la nomination de membres au Comité de mise en œuvre de la Politique sur les libertés universitaires : nomination de deux professeurs.es, deux chargés.es de cours, un doyen ou une doyenne et deux étudiants.es nommés respectivement par le FAECUM et l'AGEEFEP
9. Calendrier des séances de l'Assemblée pour l'année 2023-2024
  - Recommandation du Comité de l'ordre du jour
10. Bio-innovation - Fonds de recherche biomédicale du Canada
11. Effectifs étudiants

C. AFFAIRES SOUMISES POUR ÉTUDE

12. Prochaine séance : Le 17 avril 2023, à 14 heures
13. Clôture de la séance

AU-0645-2 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 0644<sup>e</sup> SÉANCE INTENSIVE  
TENUE LE 30 JANVIER 2023**

Les modifications suivantes sont apportées au procès-verbal : à la page 12, au 12<sup>e</sup> paragraphe, à la fin de la première phrase, remplacer « dans les différentes catégories » par « de l'ordre de 20 % dans plusieurs postes budgétaires dans la catégorie Administration, soit bien au-delà des augmentations dans la catégorie Enseignement et recherche. Il se dit préoccupé par l'augmentation plus rapide des dépenses en administration qu'on constate depuis plusieurs années dans toutes les universités du Québec. »

À la page 7, au 5<sup>e</sup> paragraphe, ajouter à la fin de la phrase : « tant et aussi longtemps que personne d'autre n'intervient sur Zoom ».

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 0644<sup>e</sup> séance intensive tenue le 30 janvier 2023, tel que modifié.

AU-0645-3     **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**  
2023-A0021-0645<sup>e</sup>-758

Le secrétaire général mentionne le document 2023-A0021-645<sup>e</sup>-758 concernant la ventilation des salaires du personnel de soutien et d'administration (PSA) entre cadres et non-cadres en suivi d'une question de M. Ghanty posée lors de la séance précédente dans le cadre de la présentation des états financiers 2021-2022. Deuxièmement, en suivi à une question sur ChatGPT et l'intelligence artificielle (IA), il informe que les règlements pédagogiques de premier cycle et des cycles supérieurs ont été modifiés afin de prévoir par défaut, à moins que cela soit dûment autorisé, que l'utilisation d'outils comme ChatGPT et l'IA est considérée comme du plagiat.

En lien avec le point 3 du procès-verbal, paragraphes 8, 11, 13 et 15, Mme Hamzah dit déplorer que la version non modifiée du procès-verbal de l'Assemblée universitaire du 5 décembre dernier ait été largement diffusée à l'ensemble du corps professoral à la suite de l'Assemblée du 30 janvier dernier, malgré des demandes d'amendements précises et acceptées par l'Assemblée. Le lien vers ce procès-verbal s'est retrouvé dans un numéro du bulletin *Enjeux universitaires* publié par M. Saul, qui était présent lors de ses demandes d'amendements et les avait acceptées. Elle déplore que, ce faisant, son geste ait annulé l'effet de ces amendements. Elle lui demande de supprimer le lien vers ce procès-verbal et de formuler des excuses dans le prochain numéro de son bulletin *Enjeux universitaires*. Deuxièmement, en lien avec les propos diffamatoires exprimés à son endroit, elle dit regretter d'avoir été interrompue par un point d'ordre alors qu'elle expliquait pourquoi elle trouvait les excuses de M. Molotchnikoff inadmissibles. Elle ne voit pas comment on peut s'excuser tout en reconduisant les termes de son accusation ; elle souhaite donc que soit noté en affaires décollant qu'elle n'a pas accepté ni n'accepte les excuses proposées.

M. Saul s'étonne que Mme Hamzah revienne sur ce sujet puisque la question est réglée : le procès-verbal du 5 décembre ne sera plus sur le site d'*Enjeux universitaires*.

AU-0645-4     **CORRESPONDANCE**

Le secrétaire général dit n'avoir à faire état d'aucune correspondance.

AU-0645-5     **PÉRIODE D'INFORMATION**

AU-0645-5.1   **RAPPORT DU RECTEUR**

Le recteur relate les principaux faits saillants de la période écoulée depuis la dernière réunion de l'Assemblée universitaire.

Le recteur mentionne le lancement récent de la 12<sup>e</sup> édition des Prix du recteur. Les membres de la communauté universitaire sont invités à proposer des candidatures de membres du personnel qui devraient compter parmi les lauréats et lauréates dans l'une ou l'autre des six catégories d'ici le dimanche 16 avril. La cérémonie de remise des Prix aura lieu le 12 juin prochain.

Grâce à un partenariat avec l'Université du Québec à Trois-Rivières, l'Université de Montréal offrira une formation en physiothérapie (programmes de baccalauréat et de maîtrise) à l'UQTR à compter de l'automne 2024. L'annonce en a été faite par la ministre de l'Enseignement supérieur, Pascale Déry, en présence de la vice-rectrice Pascale Lefrançois. À l'instar du programme de médecine au campus de l'UdeM en collaboration avec l'UQTR pour l'année préparatoire, ce programme s'inscrit dans la logique de combler des besoins importants en région dans certaines professions.

Il mentionne ensuite qu'une nouvelle formation en ligne sur la protection des renseignements personnels destinée à tous les membres du personnel est accessible sur StudiUM ; l'annonce en a été faite par le Secrétariat général le 9 mars dernier. Il souligne l'importance de suivre cette formation, rappelant qu'il a été démontré que la forme la plus courante d'enjeux liés à la cybersécurité provient de la méconnaissance qu'ont les individus en cette matière.

La semaine dernière, au Japon, le recteur a participé à une rencontre de l'Alliance U7+ qui a produit une déclaration sur le rôle moteur des universités dans l'innovation en matière de paix et de sécurité. Cette déclaration a été remise au premier ministre du Japon qui sera président et pays hôte des prochaines rencontres du G7 en mai prochain.

Du 13 au 17 mars 2023, l'Université de Montréal a mis en lumière les perspectives, les savoirs et les cultures autochtones lors de la 8<sup>e</sup> édition de la Semaine Mitig qui vise à tisser des liens entre les différentes communautés de l'UdeM et avec les Premiers Peuples.

Le recteur souligne qu'aujourd'hui, 20 mars, est la Journée internationale de la Francophonie. Dans le cadre du mois de mars dédié à la Francophonie, l'Université présente plusieurs activités, dont la finale du concours Délie ta langue, une initiative de l'UdeM qui aura lieu le 27 mars.

Le 2 mai se tiendra, en mode hybride, le 7<sup>e</sup> colloque sur le soutien à la réussite étudiante. Le recteur rappelle qu'au point 11 de l'ordre du jour de la présente séance, il sera fait état des effectifs étudiants, soulignant que la réussite étudiante est tributaire, aussi, du soutien que l'on peut accorder aux étudiants. Il estime que les personnes que l'on admet à l'UdeM devraient recevoir tout le soutien pour les aider à compléter leur formation et à obtenir leur diplôme.

Le recteur termine son rapport en soulignant que le 3 février dernier, la halte-garderie Le Baluchon, une initiative des associations étudiantes de la FAÉCUM, a reçu une subvention du ministère de la Famille dans le cadre d'un projet pilote pour la création et le développement d'activités de haltes-garderies dans les milieux d'enseignement collégiaux et universitaires. L'annonce a été faite en présence de la ministre de la Famille, Suzanne Roy, et de la ministre de l'Enseignement supérieur, Pascale Déry.

#### AU-0645-5.2 INFORMATION PROVENANT D'AUTRES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE

Mme Lavoie informe que l'École de kinésiologie et des sciences de l'activité physique sera l'hôte du congrès de l'Association québécoise en sciences de l'activité physique (AQSAP) qui se tiendra à l'UdeM les 14 et 15 avril.

Mme Aubin informe de la tenue du symposium Santé, sciences et société, sur le thème *Le partenariat communautaire : dialoguer, construire et innover*, qui aura lieu le 21 mars en mode hybride.

#### AU-0645-6 PÉRIODE DE QUESTIONS

Relativement à la présentation du budget du gouvernement du Québec qui aura lieu demain, M. Molotchnikoff demande si le vice-recteur Éric Filteau a rencontré la ministre de l'Enseignement supérieur à ce sujet et si l'on sait à quoi les universités, notamment l'UdeM, peuvent s'attendre en matière de financement.

M. Filteau indique qu'aucune information n'est diffusée sur le budget avant sa présentation par le ministre des Finances.

M. Molotchnikoff demande si l'Université a été consultée.

M. Filteau explique que c'est le BCI qui véhicule les demandes des universités dans le cadre des consultations du ministre des Finances dans l'élaboration du budget du gouvernement.

Évoquant l'éventualité d'une récession et son impact sur la communauté universitaire, M. Saul demande si la direction de l'Université a pris des initiatives en vue de neutraliser les effets d'une récession. Qu'est-ce que l'on anticipe, et quels moyens sont mis en place pour réduire les effets d'une telle éventualité ?

M. Filteau souligne d'abord que l'inflation ne touche pas les universités comme d'autres types d'organisations, puis rappelle que les universités sont tributaires de Québec pour leur financement. Il explique que l'Université élabore une vision annuelle en fonction du financement qu'elle reçoit du MES. Il s'agit donc d'une prévision à court terme qui passe par l'évaluation annuelle des besoins des unités, etc.

M. Saul demande si cela veut dire que la prévision pluriannuelle est impossible.

M. Filteau répond que la prévision pluriannuelle n'est pas impossible, mais hasardeuse du fait que le financement du gouvernement est établi sur une base annuelle. L'incertitude quant au financement qui sera accordé par le gouvernement chaque année et la variation de l'effectif étudiant, dont l'Université est très tributaire, sont deux éléments difficiles à prévoir à court terme.

Mme Hamzah présente une question procédurale concernant l'inscription d'un point à l'ordre du jour d'une future Assemblée universitaire sur la question de la bureaucratisation de la recherche et divers enjeux touchant la recherche – accessibilité, équité, optimisation, évaluation, etc. – soulevée lors de la séance précédente. Avant de proposer ce point au Comité de l'ordre du jour, elle demande s'il serait possible de rencontrer le Comité de la recherche de l'Assemblée universitaire.

Le secrétaire général indique qu'il pourrait être approprié d'en discuter d'abord avec le président du Comité de la recherche pour savoir si le Comité a déjà discuté de cette question. Autrement, il est possible de demander l'inscription du point à l'ordre du jour de l'Assemblée et de laisser le soin à l'Assemblée de décider si elle souhaite confier un mandat au Comité de la recherche sur cette question.

M. Gaudreau dit avoir eu écho d'une nouvelle directive en préparation concernant l'organisation du travail en mode hybride et désire avoir des informations à ce sujet : dates prévues pour l'annonce et l'entrée en vigueur, proportion du temps en présentiel, rationnel pour déterminer ces balises, etc.

M. Courchesne indique que les balises concernant le travail en mode hybride ont été transmises par le recteur et lui-même, à l'oral et à l'écrit, aux directions facultaires ainsi qu'aux directions des services au début de septembre 2022. La semaine dernière, des rencontres ont eu lieu avec les directions générales, les doyens et les gestionnaires pour rappeler les balises et annoncer que la directive écrite sera disponible d'ici la fin du mois de mars.

M. Gaudreau, qui dit avoir entendu que des changements seraient apportés à certaines des balises appliquées depuis la pandémie, demande si le temps en présentiel serait de 40 % ou de 60 %.

M. Courchesne explique que les balises n'ont pas changé ; elles sont à l'effet que certains types de postes sont admissibles au télétravail, et que le travail en mode hybride est déployé selon le type d'unités. Dans le cas des unités qui ne sont pas des unités de recherche et d'enseignement, c'est un minimum de 40 % de travail sur site. Dans le cas des unités de recherche et d'enseignement, c'est un minimum de 60 % de travail sur site pendant les trimestres d'automne, d'hiver et d'été (version courte), et de 40 % pour la période estivale, ce qui fait 55 % de travail en présence sur une base annuelle pour ces unités.

Référant à une question posée lors d'une séance de l'Assemblée, l'automne dernier, au sujet du rapport de Mme Saba, M. Lewis mentionne qu'il avait été répondu que le rapport sur le télétravail serait présenté à l'Assemblée ce printemps. Il demande ce qu'il en est.

Le secrétaire général convient qu'il avait été convenu de revenir sur la thématique du télétravail au printemps, pas spécifiquement pour présenter le rapport, mais à tout le moins pour faire le point.

AU-0645-7 **RECOMMANDATION AU CONSEIL RELATIVE À LA NOMINATION D'UNE OU D'UN MEMBRE DU PERSONNEL DE LA RECHERCHE À LA COMMISSION DES ÉTUDES**

2023-A0021-0645<sup>e</sup>-750, 751

Les membres ont reçu la liste comportant le nom d'une personne mise en candidature par des membres de l'Assemblée universitaire en vue de recommander au Conseil une ou un membre du personnel de la recherche à la Commission des études. Les membres ont également reçu la note biographique du candidat.

Monsieur Martin Guimond  
Responsable de laboratoire et chercheur adjoint  
Département de microbiologie, infectiologie et immunologie  
Faculté de médecine

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire recommande au Conseil de l'Université de nommer à la Commission des études pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2027 :

- M. Martin Guimond, responsable de laboratoire au Département de microbiologie, infectiologie et immunologie de la Faculté de médecine, comme membre du personnel de la recherche.

AU-0645-8 **COMITÉ DE NOMINATION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE : RECOMMANDATION RELATIVE À LA NOMINATION DE MEMBRES AU COMITÉ DE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE SUR LES LIBERTÉS UNIVERSITAIRES : NOMINATION DE DEUX PROFESSEURS.ES, DEUX CHARGÉS.ES DE COURS, UN DOYEN OU UNE DOYENNE ET DEUX ÉTUDIANTS.ES NOMMÉS RESPECTIVEMENT PAR LE FAECUM ET L'AGEEFEP**

2023-A0021-0645<sup>e</sup>-752 à 755

À l'invitation du président des délibérations, le président du Comité de nomination de l'Assemblée universitaire (CNAU), M. François Courchesne, présente les recommandations relatives à la nomination de deux professeurs.es, deux chargés.es de cours, un doyen ou une doyenne et deux étudiants.es nommés respectivement par le Faecum et l'Ageefep au Comité de mise en œuvre de la politique sur les libertés universitaires, consignées au document 2023-A0021-0645<sup>e</sup>-752. Les membres ont également reçu la note biographique des candidats et des candidates.

En regard des postes réservés aux chargés de cours, Mme Royle souhaite réintroduire la candidature de Mme Albertine Thunier, notamment en raison de son implication active en enseignement dans son département, de la pertinence de son domaine de recherche et de l'éloquence de son dossier.

Mme Guay indique que Mme Thunier est étudiante au doctorat et donne par ailleurs des charges de cours, à son avis, elle n'est pas chargée de cours selon la définition des statuts de l'Université, à savoir que la fonction de chargé de cours est le mandat principal. En réponse au président des délibérations, Mme Guay confirme qu'elle remet en question l'admissibilité de Mme Thunier pour cette raison.

Le président du Comité de nomination, M. Courchesne, confirme que Mme Thunier est bien étudiante et a un contrat actif de chargée de cours qui se termine le 25 avril ; la décision qui sera prise aujourd'hui couvre cette période.

L'Assemblée procède au scrutin pour l'élection, parmi les trois candidates, d'une première membre chargée de cours et élit Mme Yasmine El Jamaï à la majorité, avec 25 voix en sa faveur sur 72 voix exprimées.

L'Assemblée procède au scrutin pour l'élection d'une deuxième membre chargée de cours et élit Mme Ekaterina Piskunova à la majorité, avec 52 voix en sa faveur sur 76 voix exprimées.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire nomme au Comité de mise en œuvre de la politique sur les libertés universitaires pour un mandat de deux ans échéant le 31 mai 2025 :

#### Deux professeurs ou professeures de carrière

- Mme Sophie Hamisultane, professeure adjointe à l'École de travail social de la Faculté des arts et des sciences ;
- M. Han-Ru Zhou, professeur agrégé à la Faculté de droit ;

#### Deux chargés ou chargées de cours

- Mme Yasmine El Jamaï, chargée de cours au Département de communication de la Faculté des arts et des sciences ;
- Mme Ekaterina Piskunova, chargée de cours au Département de science politique de la Faculté des arts et des sciences ;

#### Deux étudiants ou étudiantes

- M. Hadrien Chénier-Marais, étudiant à la Faculté de l'éducation permanente ;
- M. Alexis Cyr, étudiant au premier cycle à l'École de relations industrielles de la Faculté des arts et des sciences ;

#### Un doyen ou une doyenne

- Mme Ahlem Ammar, professeure titulaire au Département de didactique et doyenne de la Faculté des sciences de l'éducation.



AU-0645-9 **CALENDRIER DES SÉANCES DE L'ASSEMBLÉE  
POUR L'ANNÉE 2023-2024**  
**- RECOMMANDATION DU COMITÉ DE L'ORDRE DU JOUR**  
2023-A0021-0645<sup>e</sup>-756

Le secrétaire général présente la recommandation du Comité de l'ordre du jour concernant le calendrier des séances de l'Assemblée pour l'année 2023-2024.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire adopte le calendrier de ses séances pour l'année 2023-2024, conformément au document 2023-A0021-0645<sup>e</sup>-756 déposé aux archives.

AU-0645-10 **BIO-INNOVATION – FONDS DE RECHERCHE BIOMÉDICALE DU  
CANADA**  
2023-A0021-0645<sup>e</sup>-760

Le vice-recteur adjoint à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation, M. Yves Joannette, accompagné de Mme Ariane Trudeau, directrice de projet – Médicament Québec et conseillère spéciale au vice-rectorat à la recherche, découverte, création et innovation, présente le concours Bio-innovation – Fonds de recherche biomédicale du Canada, notamment le Pôle de préparation aux pandémies de l'Est du Canada, mené par l'Université de Montréal, consigné au document 2023-A0021-0645<sup>e</sup>-760.

M. Molotchnikoff dit constater une tendance des organismes fédéraux à proposer des cadres de recherche très étroits, ce qui fait que des professeurs, surtout ceux qui font de la recherche libre, ne peuvent pas avoir accès à ces programmes. Il craint que cela conduise à la disparition de la recherche libre, ce qui lui paraît dangereux pour le développement intellectuel à l'Université. Sur un autre sujet, il dit constater qu'il y a une lourdeur à préparer des demandes de fonds, notamment en lien avec les comités d'éthique.

Le président des délibérations signale que ce deuxième commentaire est hors du sujet.

M. Joannette souligne d'abord que la pandémie a fait comprendre aux organismes subventionnaires combien la recherche fondamentale est importante, donnant en exemple la recherche sur les vaccins à ARN messager, et il espère que cela se traduira par un accroissement de l'appui à la recherche fondamentale. Il estime qu'au vu de la pandémie que l'on vient de traverser, le projet de pôle de préparation aux pandémies présenté, même s'il s'agit d'une recherche dirigée, est une action importante.

En complément, Mme Hébert note l'importance de trouver un bon équilibre avec la recherche libre et non dirigée. Elle souligne à cet égard l'excellent travail fait par le Comité consultatif sur le système fédéral de soutien à la recherche, présidé par Frédéric Bouchard, dont le rapport recommande la nécessité de réinvestir dans la recherche libre et non dirigée. Le rapport démontre aussi qu'il y a une nécessité d'avoir une meilleure coordination entre les différentes activités de recherche, surtout dans des contextes urgents comme la pandémie. La position de l'UdeM est de continuer à encourager des réinvestissements en recherche libre et aussi de s'assurer d'avoir un impact structurant pour des initiatives qui permettent une meilleure collaboration entre les acteurs de l'écosystème de recherche, d'innovation et de services à la communauté.

M. Lippé demande si l'Université a bénéficié de ces ressources dans le cadre du premier concours des FCI.

M. Joannette mentionne qu'il y a eu des contacts avec d'autres universités pour déposer une demande.

Mme Hébert indique que l'on n'a pas encore les résultats des projets qui ont été déposés l'automne dernier dans le cadre du programme antérieur Innovation de la FCI ; il précise que le projet de Pôle en bio-innovation n'était pas lancé à ce moment. Il est possible que les résultats de ce concours n'aient pas été reçus lorsqu'il faudra déposer des lettres d'intention pour des demandes d'infrastructures, mais elle croit comprendre qu'il pourrait y avoir une ouverture pour que certains projets qui n'auraient pas été financés dans le cadre du programme régulier FCI - Fonds d'innovation puissent être représentés à ce concours conjoint s'ils étaient centrés sur une réponse aux enjeux dans un contexte de préparation aux pandémies.

Observant qu'il est indiqué sur la présentation que le concours se terminait en septembre 2021, M. Lippé s'étonne que l'on n'ait pas les résultats.

M. Joannette dit comprendre que le programme FCI Innovation est un autre programme.

Mme Hébert précise que le programme FCI Innovation a été déposé en 2022, et que les résultats ne seront pas annoncés au mois de juin. Il y a eu des appels à projets internes pour ce programme en 2021, mais les projets ont été déposés en 2022.

L'Université Laval étant un des partenaires du projet, M. Lewis demande si la grève actuelle des professeurs de l'Université Laval a un impact sur les travaux. Si oui, lequel ?

M. Joannette mentionne que le directeur du Comité scientifique est un professeur de l'Université Laval, et que celui-ci respecte la décision touchant la grève. Il explique que le travail avait largement été fait lors de la préparation du dépôt du pôle et que le travail du Comité scientifique sera surtout important au moment de l'identification de possibles projets et initiatives qui pourraient émaner de collaborations entre membres du pôle. Bref, cela a un impact, mais qui n'est pas majeur sur le déploiement à ce moment-ci.

M. Dubois observe que l'initiative met l'accent sur la biofabrication et les installations biomédicales, et il déplore que peu d'attention soit portée aux infrastructures de santé publique, surtout que l'objectif est la préparation aux prochaines pandémies. Il demande s'il y aura plus de place dans la deuxième phase pour des projets de renforcement des infrastructures de santé publique. Deuxièmement, est-ce que les institutions de santé publique au Québec seront aussi impliquées dans ce projet, notamment l'INSP qui gère les laboratoires de santé publique au Québec et qui est un partenaire de l'UdeM ?

M. Joannette indique que des discussions ont eu lieu avec l'INSPQ pour faire partie des partenaires. La décision qui a été prise par l'INSPQ est de se faire inviter aux travaux qui seront faits lors du déploiement, mais de ne pas être membre partenaire pour garder sa distance par rapport à son rôle pour les prochaines pandémies. Sur la première question, il convient qu'il s'agit d'une initiative qui met beaucoup l'accent sur l'innovation en biofabrication. Ceci dit, la programmation couvre un grand nombre d'aspects incluant des questions de sciences sociales et science humaines et en lien avec le réseau de la santé. On va s'assurer de promouvoir que les projets qui viendront de ce pôle de l'Est du Canada auront, entre autres, cette dimension en plus.

À l'instar de M. Dubois, M. Debia note que la programmation est vraiment orientée sur la génération d'innovations. Il demande si les interventions de santé publique, en termes de prévention et de formation, seraient admissibles à l'appel à projets.

M. Joannette confirme que oui. Ceci dit, ce n'est pas le pôle lui-même qui va établir les projets, ce seront les partenaires, la communauté, les institutions qui vont les choisir, mais le pôle va s'assurer que sa vision scientifique soit optimisée par les projets et va jouer un rôle dans la mise en relation avec les partenaires.

Mme Kanouté dit trouver important que l'Université puisse compter sur la contribution d'une telle structure pour anticiper les contrecoups d'une prochaine pandémie. Elle demande si l'Université compte aussi se pencher sur les impacts d'une pandémie du point de vue des enjeux sociaux, politiques, etc., pour faire face à des enjeux de cet ordre afin de trouver les meilleures modalités pour accompagner de manière bienveillante notre communauté.

M. Joannette répond que l'on s'attend à ce que ces dimensions en fassent partie. Le concours étant piloté par les trois conseils subventionnaires, la FCI, et non officiellement par Industrie et économie Canada, les dimensions biofabrication et innovation seront très présentes, mais les projets devront s'inscrire dans la vision scientifique présentée.

Pour ce qui est du rôle de l'Université, Mme Hébert indique que l'Université souhaite appuyer et continuer à exercer son leadership dans des domaines liés aux enjeux sociaux, psychosociaux et d'organisation du vivre-ensemble dans des contextes de crises sanitaires.

#### AU-0645-11 **EFFECTIFS ÉTUDIANTS**

2023-A0021-0645<sup>e</sup>-757 et 759

À l'invitation du président des délibérations, la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, Mme Pascale Lefrançois, présente un état de situation sur les effectifs étudiants à l'aide d'une présentation électronique (document 2023-A0021-0645<sup>e</sup>-757). Dans un deuxième temps, M. Philippe Prud'homme, directeur du budget, de l'analyse et de la planification institutionnelle, présente les notions relatives au financement des universités au Québec, à l'aide du document 2023-A0021-0645<sup>e</sup>-759. Mme Michèle Glémaud, directrice générale du Service de l'admission et du recrutement, est présente pour répondre aux questions, au besoin.

M. Saul remercie pour les excellentes présentations. Concernant les effectifs étudiants, il dit constater un portrait en demi-teinte : des difficultés et des baisses au premier cycle et un maintien relatif aux études supérieures. Il demande où l'UdeM se situe par rapport aux autres. Est-ce qu'il y a des statistiques ou des éléments de comparaison de notre situation par rapport aux autres universités ?

Référant aux données sur la part de l'UdeM par rapport à l'ensemble du Québec apparaissant dans la présentation, Mme Lefrançois indique que pour ce qui est du premier cycle, l'UdeM suit la tendance moyenne à la baisse des autres universités. Pour ce qui est des cycles supérieurs, l'effectif étudiant de l'UdeM est en hausse, alors que dans les autres universités il est légèrement plus en hausse, ceci parce que notre part des effectifs par rapport à l'ensemble du Québec diminue.

M. Bouchard souligne qu'au-delà des préoccupations par rapport aux fluctuations de l'effectif étudiant et de l'impact des règles budgétaires du gouvernement, la réussite des étudiants devrait être la priorité. Il estime que l'Université a une responsabilité morale de s'attarder aux problèmes d'attrition, de persévérance ou de réussite qui sont en deçà des objectifs de nos étudiants et de leur potentiel. Il considère qu'il est raisonnable et financièrement nécessaire d'investir plus de ressources pour soutenir d'abord les étudiants qui ont davantage besoin d'aide, sans perdre de vue notre responsabilité morale envers tous les étudiants, et ensuite de s'assurer que l'on maintienne l'excellence partout.

Mme Royle note que le taux de persévérance de longue période des étudiants de doctorat est problématique (taux de graduation de 50 % sur une période de 8 ans). Elle se demande s'il serait possible de parvenir à le réduire à 6 ans d'ici un an, dans le contexte où l'on sort de la pandémie. Il lui semble que le financement intégré est une solution à cet égard parce que l'attrition est beaucoup causée par le fait que les étudiants retournent au travail pour payer leurs études et finissent par les abandonner.

Mme Lefrançois confirme que le financement intégré est une piste intéressante sur laquelle on travaille. La qualité de l'encadrement par les professeurs est un autre moyen sur lequel on se penche.

Mme Guay dit ne pas trouver les titres des pages 8 à 10 de la présentation pour savoir à quoi elles réfèrent. Au sujet du commentaire sur la responsabilité qui revient à tous les enseignants de soutenir les étudiants et de faire en sorte qu'ils persévèrent, elle fait remarquer que ce genre de travail se fait mieux dans des groupes de petite taille.

En réponse à la première question, Mme Lefrançois indique que la page 8 réfère à tous les cycles ; la page 9, au premier cycle ; et la page 10, aux cycles supérieurs.

Mme Lebel présente trois commentaires. Pour ce qui est de viser une meilleure diplomation des étudiants au doctorat en 2024, donc après 6 ans, elle fait remarquer que cela vise les étudiants qui ont entamé leur doctorat en 2018, soit ceux qui ont été les plus frappés par les effets de la pandémie ; pour cette raison, il ne faudrait pas se surprendre de ne pas atteindre les cibles. À son avis, pour les étudiants de doctorat, il faut attendre quelques années avant de ne plus voir l'impact de la pandémie. Sur le plan des efforts de recrutement, qui sont menés essentiellement au niveau institutionnel, elle déplore que peu de ressources sont mises à la disposition des unités pour organiser des activités adaptées au type de recrutement, particulièrement pour le doctorat, en fonction des spécificités du domaine de l'unité. Enfin, concernant les étudiants internationaux, son unité, le Département de chimie, en accueille beaucoup qui n'ont ni le français ou l'anglais comme première langue et souvent ont l'anglais comme deuxième langue. Elle demande si au niveau de l'internationalisation, des efforts sont mis pour offrir des ressources en anglais aux étudiants qui ne maîtrisent pas le français, pour une discipline comme la chimie, pour augmenter les admissions d'étudiants internationaux.

Mme Lefrançois convient que l'effet de la pandémie sur la diplomation au doctorat est un facteur non négligeable qui sera pris en compte. Elle souligne que les projections ont été établies par les facultés, présumant que cela a été fait en collaboration avec les responsables de programmes. Pour ce qui est des unités qui souhaitent faire du recrutement, elle les invite à collaborer avec le SAR à cet égard. Pour ce qui est des étudiants qui ne maîtrisent pas le français à l'arrivée dans leur programme, des efforts de francisation sont faits en collaboration avec différentes unités de l'Université, par exemple la FEP qui offre des cours de langues. On est également à réorganiser le soutien linguistique aux étudiants, sans dévaloriser les autres langues, mais en continuant de valoriser le français comme langue de soutien à la réussite.

M. Arsenault demande si le taux d'attrition de 30 % au premier cycle inclut toutes les raisons qui mènent à l'attrition : décision de l'étudiant de ne pas poursuivre, notes trop basses, etc. Le cas échéant, prévoit-on dans le futur présenter des données plus précises à cet égard ?

Mme Lefrançois confirme que cette donnée inclut toutes les raisons qui mènent à l'attrition et indique que l'on souhaite développer un questionnaire de sortie pour comprendre les raisons du départ de l'étudiant.

Relativement aux offres multiples qui seront faites dans le cadre du PIMA, M. Arsenault demande comment ces places seront gérées pour les programmes contingentés.

Mme Lefrançois explique que l'introduction de nouvelles règles cette année modifie un peu les repères habituels dans la façon de gérer les admissions. On doit prendre un certain nombre de risques parce que l'on ne connaît pas encore le comportement des étudiants avec la nouvelle façon de faire des offres.

Mme Glemaud explique que le premier choix n'existe plus ; tous les choix de la personne étudiante seront évalués et celle-ci recevra réponse à tous ses choix ; ce qui oblige à attendre que les étudiants fassent leur choix – d'ici le 1<sup>er</sup> mai pour les étudiants du collégial – avant de pouvoir faire de nouvelles offres, ce qui retarde le processus. Plusieurs stratégies et actions sont prises pour les inciter à accepter leur offre le plus rapidement possible. C'est ce qui explique que l'on est en retard actuellement. On essaie de ne pas dépasser les contingents.

En lien avec l'invitation faite aux enseignants d'offrir leur meilleur appui à la réussite, M. Lewis demande comment cela peut se faire pour les chargés de cours qui n'ont pas accès aux dossiers des étudiants.

M. Molotchnikoff soumet que les microprogrammes avec des stages rémunérés risquent d'avoir pour effet d'attirer les étudiants vers ces programmes et de diminuer le nombre d'étudiants qui vont se diriger vers les cycles supérieurs. En ce qui concerne les étudiants internationaux, il réitère la suggestion qu'il a soumise lors de séances précédentes, de créer une année propédeutique pendant laquelle les étudiants étrangers peuvent faire une première année de cours en anglais, et ainsi leur permettre de se familiariser progressivement avec le français. Sur le soutien financier aux étudiants, il souligne qu'il y a une inégalité à l'UdeM selon les départements et les unités. Il estime que l'on devrait songer à instaurer un financement égal pour tous. Il ajoute que dans certains départements il n'y a pas de financement intégré.

M. Cyr désire savoir quels sont les autres programmes que ceux présentés, qui comportent des places réservées aux étudiants membres des communautés noires et autochtones du Canada.

M. Lippé présente une question et deux commentaires en lien avec les étudiants aux études supérieures. Premièrement, dans le cas de ceux qui ont de la difficulté à obtenir leur diplôme dans les temps, est-ce que l'on sait si c'est pour des enjeux financiers, d'encadrement ou autres? Deuxièmement, il est heureux d'entendre que l'on n'a pas pour but de hausser les effectifs à tout prix. Il estime qu'il est important d'avoir la capacité d'encadrer les étudiants et de les financer correctement. Référant au financement intégré, il confirme que ce ne sont pas tous les laboratoires d'accueil qui ont les moyens d'accueillir financièrement des étudiants; il dit ne pas comprendre qu'on leur permette d'accueillir des étudiants dans ce contexte.

M. George estime qu'il est excellent que l'on s'attaque à la persévérance scolaire, mais dit avoir l'impression que l'on revit le cas du décrochage des garçons au primaire et au secondaire. Il souligne que l'objectif ne doit pas être d'aider des programmes et des facultés, mais d'aider des personnes étudiant à l'Université. Il mentionne que les études sur le décrochage démontrent que les raisons du décrochage sont multiples et qu'elles varient dans le temps. En conséquence, le service et la relation doivent être très personnalisés, par exemple par téléphone et non par courriel; à son avis, c'est un gage de réussite.

M. Debia demande des précisions sur les critères utilisés pour l'établissement de cibles, et d'autre part sur les grilles de pondération dont il a été mentionné qu'elles étaient établies avec des moyennes par discipline, notamment. Les programmes de l'École de santé publique étant par définition multidisciplinaires, il souhaite avoir des précisions sur l'établissement de cette pondération, et savoir s'il y a un processus de demande de révision de ces grilles.

Dans l'éventualité où la situation présentée se poursuit, M. Janosz demande si l'on est en mesure d'avoir une idée approximative d'un dé financement de l'Université au prochain budget. Il invite ensuite à considérer avec prudence les objectifs de performance, de diplomation, de rétention dans les programmes courts, soulignant que les trajectoires étudiantes varient en fonction des groupes d'âge et qu'il y a des étudiants adultes qui s'inscrivent à des certificats sans avoir l'intention de les terminer. Par ailleurs, à propos du commentaire de la vice-rectrice à l'effet que la représentation que le personnel enseignant a de son travail est au cœur de l'enjeu de la réussite étudiante, il pense qu'il y aurait lieu d'avoir une conversation collective sur la représentation que le corps professoral peut avoir de son rôle en matière de soutien à la réussite étudiante à un niveau universitaire.

Mme Lefrançois répond aux questions et commentaires présentés. Sur la façon de soutenir la réussite, elle rappelle qu'il n'y a pas de solution unique, mais pense qu'il faut réfléchir à des moyens pour comprendre les difficultés des étudiants, intervenir plus tôt, ajuster son enseignement ou certaines rétroactions, etc. Et dans le sens de l'intervention de M. Janosz, elle pense qu'il faut se pencher sur la façon d'intervenir de manière efficace dans la salle de classe pour soutenir la réussite. Sur la question des microprogrammes et des stages rémunérés, elle souligne que, suivant la tendance observée aux cycles supérieurs, l'inscription aux microprogrammes de deuxième cycle est à la hausse. Il y a des microprogrammes de deuxième cycle qui attirent de nouveaux étudiants à l'Université, mais la question se pose de savoir si cela a pour effet de drainer d'autres programmes, par exemple les programmes de

recherche, et si cela touche davantage certains domaines. Pour la question de la propédeutique pour les étudiants anglophones, elle rappelle que les politiques linguistiques institutionnelles prévoient déjà des accommodements possibles pour les nouveaux étudiants qui ne maîtrisent pas le français, notamment pour la langue utilisée dans les travaux. Cependant, elle pense que la question des politiques linguistiques et du soutien en matière de français pourrait faire l'objet d'une discussion à l'Assemblée universitaire. Pour ce qui est du soutien financier aux étudiants qui est inégal d'une discipline à l'autre, le financement intégré sera amélioré, notamment pour les étudiants qui ne sont pas soutenus par les organismes subventionnaires ou par d'autres modalités de financement. Pour ce qui est des programmes qui adopteraient prochainement l'admission inclusive, elle cède la parole à Mme Glémaud pour la liste des futurs programmes volontaires à cet égard.

Mme Glémaud indique que les programmes suivants ont manifesté de l'intérêt : pharmacie, certains programmes de la Faculté des sciences de l'éducation et de la FAS ; il est prévu de faire un appel à tous sous peu pour avoir d'autres programmes.

Pour ce qui est des raisons qui expliquent que l'on diplôme dans les temps ou pas, Mme Lefrançois souligne qu'elles sont très variées, par exemple le manque de soutien sur le plan scolaire, la décision de fonder une famille, etc. On doit donc s'intéresser aux raisons qui amènent les étudiants à abandonner leurs études et tenter d'agir sur celles sur lesquelles l'Université peut intervenir. On doit notamment comprendre les raisons du décrochage des étudiants locaux et peut-être miser sur des étudiants qui sortent du bassin local pour recruter à l'international ; on doit envisager aussi une baisse démographique. En ce qui concerne les critères utilisés pour l'établissement des cibles, elle explique que chaque faculté a utilisé ses propres critères basés sur l'évolution des effectifs passés et sur les perspectives, l'objectif était de tenter d'estimer la tendance selon la réalité et l'évolution du programme. Elle termine en soulignant l'importance de tenir une conversation sur le rôle des professeurs et des chargés de cours dans la réussite dans le cadre du colloque sur la réussite étudiante, mais aussi dans d'autres cadres.

M. Filteau rappelle que le nombre d'étudiants est une donnée très importante pour le financement, et donc que la baisse de l'effectif étudiant aura un impact négatif sur les finances de l'Université. L'effet réel net de cette baisse sur l'année qui vient, mais aussi sur l'année courante, sera précisé au budget qui sera présenté en avril.

En réponse à la question relative à l'ESPUM, M. Prudhomme explique le mode de financement des programmes et activités selon les cycles d'études en fonction des CAF (classification académique aux fins du financement). Dans la plupart des cas à l'ESPUM, il s'agit de programmes de recherche, dans ce cas c'est le CAF du programme qui détermine le niveau de financement, et pour l'essentiel ces programmes se retrouvent en santé des populations.

#### AU-0645-12 **PROCHAINE SÉANCE**

La prochaine séance aura lieu le lundi 17 avril 2023, à 14 heures.

#### AU-0645-13 **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Sur résolution, la séance est levée à 16 h 40.

Le président,

Le secrétaire général,

Daniel Jutras

Alexandre Chabot

Adopté le 17 avril 2023, délibération AU-0646-2